



CENTRE NATIONAL D'INSEMINATION ARTIFICIELLE ET D'AMELIORATION GENETIQUE (C.N.I.A)

PRESENTATION

Le Centre National d'Insémination Artificielle, est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) relevant du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, créée par décret N° 2018 – 1079 du 28 août 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale du développement de l'élevage à Madagascar.

Il est chargé de la promotion des activités d'insémination artificielle et de l'amélioration génétique des animaux d'élevage.

MISSIONS

I. INSEMINATION ARTIFICIELLE

- Contrôle et suivi des activités de l'insémination animale avec des semences agréées et autorisées sur le territoire national ;
- Contrôles (sanitaire et hygiénique) et gestion des reproducteurs mâles agréés et autorisés pour l'insémination animale ;
- Production, cession et stockage sans préjudice sanitaire des semences animales ;
- Constitution d'une banque de semences animales.

II. AMELIORATION GENETIQUE

- Choix, suivi et contrôle des performances génétiques des géniteurs ;
- Sauvegarde et développement des races locales ;
- Mise en place d'unités de sélection et de centres de multiplication de géniteurs.
- Organisation, suivi et contrôle de la performance génétique et sélection de géniteurs.
- Prospection, sélection des géniteurs et mise en œuvre des moyens de conservation et d'amélioration génétique des espèces animales.
- Constitution et développement de livres généalogiques, de sa propre initiative ou en partenariat avec des organisations spécialisées concernées.
- L'utilisation du sperme selon un programme génétique bien établi et évaluer les résultats.

FORMATION ET CONSEILS

- Assurer la formation professionnelle en insémination artificielle (Techniciens d'Insémination)
- Fournir l'assistance aux éleveurs par la diffusion des techniques d'insémination artificielle et d'amélioration génétique par l'organisation de campagnes de sensibilisation et de conseil.

